



LES ETAPES DE L'AGREMENT

En préalable :

- être en conformité avec la réglementation en matière d'hygiène et d'environnement
- être à jour des obligations fiscales et sociales

Le dossier de candidature et l'audit sur site de transformation

- présenter des critères relatifs à la qualité, à l'environnement, au social, à l'économie et la citoyenneté et à la stratégie commerciale
- tester la traçabilité

Le respect de la charte

- signer la charte « Produit en Limousin » par l'entreprise et par l'ARIA Nouvelle-Aquitaine
- apposer le logo sur les produits agréés

Votre entreprise est candidate à l'agrément ?

[CONTACTEZ NOUS](#)